



Publié le 25
Décembre 2025
Bonus



Le Conseiller 360 sur 242

LA CRISE DU CONTRAT DEMOCRATIQUE EN REPUBLIQUE DU CONGO :

Responsabilités croisées du citoyen et du politique et, perspectives de refondation civique

Résumé

La démocratie représentative repose sur un contrat fondamental liant le peuple souverain et ses représentants. En République du Congo, ce contrat s'est progressivement délité, sous l'effet conjugué de la marchandisation de l'acte politique par les élites dirigeantes et de la monétisation du vote par une partie croissante des citoyens. Cet article propose une analyse critique et sans détour des responsabilités partagées dans la dégradation du système démocratique congolais. Il démontre que la crise actuelle ne saurait être imputée exclusivement aux acteurs politiques, mais qu'elle résulte également d'une transformation profonde du comportement civique du souverain primaire. Enfin, il propose des pistes de refondation du contrat démocratique fondées sur la responsabilité citoyenne, la moralisation de la vie politique et la reconstruction d'une culture de redevabilité.

Introduction

Dans toute démocratie représentative, le peuple constitue le souverain primaire, détenteur originel de la légitimité politique. Le vote, instrument central de cette souveraineté, permet de déléguer le pouvoir à des représentants chargés de gouverner au nom de l'intérêt général, sur la base d'un projet politique, d'une vision idéologique et d'un engagement moral.

Or, en République du Congo, force est de constater que ce mécanisme est profondément altéré. La pratique politique contemporaine révèle une double dérive : d'une part, des acteurs politiques qui ont progressivement transformé l'engagement public en une activité lucrative, vidée de toute substance idéologique ; d'autre part, une frange significative de la population qui a renoncé à la logique programmatique du vote pour lui substituer une logique transactionnelle fondée sur l'argent.

Cette situation pose une question fondamentale : la crise démocratique congolaise est-elle uniquement le produit de l'immoralité des élites, ou résulte-t-elle également d'une défaillance du citoyen dans l'exercice de sa souveraineté ?

I. Le contrat démocratique : fondements théoriques et dérive congolaise

1.1. Le contrat démocratique classique :

Dans sa conception normative, la démocratie repose sur un contrat implicite structuré autour de trois piliers :

- *Le choix libre et éclairé des représentants ;*
- *La primauté du projet politique sur les intérêts matériels immédiats ;*
- *La redevabilité des élus devant les électeurs.*

Ce contrat confère au peuple un pouvoir moral et politique supérieur : celui de juger, sanctionner et renouveler ou non la confiance accordée aux gouvernants.

1.2. La rupture du contrat en République du Congo :

En République du Congo, ce contrat est profondément rompu. Le vote n'est plus systématiquement l'expression d'une adhésion à une vision politique, mais devient, dans de nombreux cas, un acte marchand. Le citoyen ne délègue plus son pouvoir : il le cède temporairement contre une contrepartie financière.

Cette mutation transforme la relation démocratique en une relation commerciale, où :

- *Le citoyen devient vendeur de voix ;*
- *Le candidat devient acheteur de mandats ;*
- *La fonction élective devient un investissement à rentabiliser.*

II. La marchandisation de la politique par les élites

2.1. L'abandon de l'idéologie et du sacerdoce public :

Le politique, censé être guidé par un idéal de service public, a progressivement renoncé à toute cohérence idéologique. Les alliances se font et se défont non plus autour de projets de société, mais au gré des opportunités de positionnement, des avantages matériels et des intérêts pécuniaires immédiats.

La majorité présidentielle, censée être une coalition idéologiquement cohérente, devient ainsi un agrégat hétéroclite de partis sans vision commune, unis uniquement par l'accès aux ressources de l'État.

2.2. L'élection comme investissement privé :

Dans ce contexte, la compétition électorale est perçue comme une opération financière :

- *Le candidat finance sa campagne ;*
- *Il achète soutiens et votes ;*
- *Une fois élu, il cherche à récupérer son investissement par des pratiques de prédateur.*

La corruption, loin d'être un accident, devient une conséquence logique du système.

III. La responsabilité du citoyen : la prostitution de la souveraineté

3.1. Le vote monnayé comme renoncement à la souveraineté

Lorsque le citoyen exige une rémunération pour voter, il modifie unilatéralement le contrat démocratique. Il renonce à son rôle de contrôleur et de juge des politiques publiques pour adopter une posture de bénéficiaire ponctuel.

En vendant sa voix, le citoyen abdique :

- *Son droit moral de demander des comptes ;*
- *Sa capacité de sanction politique ;*
- *Sa légitimité à dénoncer la corruption.*

3.2. La perte de la redevabilité politique

Un élu qui a acheté son siège ne se sent plus redevable envers ses électeurs, mais uniquement envers lui-même et ses bailleurs de campagne. Le peuple, ayant accepté la transaction, ne peut plus prétendre à une relation fondée sur la morale ou la responsabilité.

IV. Une dynamique circulaire de dégradation démocratique

La République du Congo est aujourd’hui enfermée dans un cercle vicieux :

- 4.1. la pauvreté pousse les citoyens à monnayer leur vote ;*
- 4.2. les candidats achètent les suffrages ;*
- 4.3. les élus gouvernent pour se rembourser ;*
- 4.4. la mauvaise gouvernance accentue la pauvreté ;*
- 4.5. le cycle recommence avec une intensité accrue.*

Ce mécanisme auto-entretenu explique la persistance et l’aggravation des dysfonctionnements institutionnels.

V. Pistes de refondation du contrat démocratique congolais

5.1. Réhabiliter le vote comme acte de pouvoir :

Il est impératif de restaurer la valeur symbolique et politique du vote. Le citoyen doit comprendre que le vote n'est ni une aide sociale ni une source de revenus, mais un instrument de souveraineté collective.

5.2. Responsabiliser simultanément citoyens et élites :

Toute réforme sérieuse doit éviter le piège de la victimisation exclusive du peuple ou de la diabolisation unilatérale des élites. La responsabilité est partagée, même si elle demeure asymétrique.

5.3. Reconstruire une culture de la redevabilité :

La démocratie ne peut fonctionner sans un mécanisme de contrôle citoyen :

- Evaluation des promesses électorales ;*
- Suivi des politiques publiques ;*
- Sanction électorale effective.*

5.4. Moraliser la vie politique par l'exemplarité :

Les réformes institutionnelles doivent être accompagnées d'une réhabilitation de la morale publique, où l'achat de voix et la corruption deviennent socialement disqualifiants.

5.5. Lutter contre la pauvreté comme condition de la démocratie :

Enfin, aucune démocratie viable ne peut prospérer dans un contexte de misère structurelle. La lutte contre la pauvreté n'est pas seulement une exigence sociale, mais une condition de possibilité d'un vote libre.

Conclusion

La crise démocratique en République du Congo n'est ni accidentelle ni univoque. Elle résulte d'une double trahison : celle d'élites politiques ayant transformé le pouvoir en marchandise, et celle d'une partie du peuple ayant accepté de monnayer sa souveraineté.

Toute refondation démocratique durable suppose donc une révolution silencieuse, à la fois morale, civique et institutionnelle. Sans citoyen responsable, il n'y a pas de démocratie authentique ; sans élite intègre, il n'y a pas d'État légitime. La reconstruction du Congo politique passe nécessairement par la réhabilitation simultanée de ces deux piliers.

Cyr Euloge MOUTOU

Conseiller - 360 sur 242